

Le ministre de la Communication commentant les
travaux du Conseil des ministres
**Poursuite de l'action visant à donner
à l'Administration les moyens d'assurer
pleinement son rôle dans la construction
et le développement du pays**

M. Hamoud Ould Abdi, ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, porte parole officiel du gouvernement a commenté mercredi devant la presse les résultats du conseil des ministres.



Voici une traduction de ce commentaire :

« Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 3 novembre 2004 sous la présidence de Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République.

Le conseil a passé en revue la situation nationale et internationale avant d'examiner et d'adopter les textes suivants :

• communication relative à la mise en oeuvre de l'informatisation de l'Administration. La généralisation de l'informatisation de l'Administration s'inscrit dans le cadre de la réforme et de la modernisation

de notre appareil administratif adoptées par le gouvernement et en cours d'exécution.

Conformément aux instructions du Président de la République et à la lumière des recommandations définies par le comité interministériel créé à cet effet, les grandes lignes de la stratégie qui sera mise en oeuvre pour parvenir aux objectifs visés se sont précisées.

Suite en page 3

Le ministre de la Communication commentant les travaux du Conseil des ministres

Poursuite de l'action visant à donner à l'Administration les moyens d'assurer pleinement son rôle dans la construction et le développement du pays

Suite de la page 1

Cela a permis par ailleurs une estimation des coûts de cette opération qui aurait dû se réaliser entre 2004 et 2005 et qui a été retardée du fait de l'absence d'un mécanisme d'approbation de ces financements et de la nécessité de les intégrer dans la loi des finances par le Parlement. Les résultats auxquels est parvenu le comité technique issu du comité interministériel cité plus haut ont conduit à la décision de mener simultanément plusieurs activités essentielles pour l'exécution du programme prévu de manière à ce que, compte tenu du retard déjà accusé, le travail puisse démarrer entre 2005 et 2006.

● communication relative à l'invasion acridienne dans notre pays.

Notre pays fait face à ce fléau qui touche une vaste région s'étendant jusqu'à l'Inde.

Les criquets pèlerins couvrent l'ensemble de notre zone qui leur sert de point de passage entre le Sahel et le Maghreb Arabe et qui fait de notre région un gîte permanent et un lieu de reproduction particulièrement propice pendant l'été dans la zone sud, en hiver dans la zone nord ouest et dans les régions du centre au cours des deux saisons.

Pour faire face à ce fléau récurrent au cours des années 1987, 1988, 1993 et 1995 ainsi que l'année en cours, notre pays était l'un des premiers à avoir mis au point une stratégie qui privilégie la surveillance, la prévention et le traitement qui mobilise tous les moyens disponibles au niveau local et met à profit toute la contribution que peut drainer la coopération avec les pays de la région et les organismes internationaux spécialisés; notre pays a pris en main cette situation, jusque là du ressort de l'OCLALAV.

A cet effet, plusieurs mesures ont été initiées parmi lesquelles notamment :

la réhabilitation de la base d'Atoun qui appartenait à l'OCLALAV et sa transformation en unité de lutte anti-acridienne à partir de 1989,

● la création d'une structure cen-

trale des opérations et d'un comité de coordination entre le gouvernement et les partenaires au développement,

● la création d'un centre de lutte anti-acridienne en octobre 1995,

● l'implication régulière de l'armée nationale dans les actions de lutte,

● l'adoption d'un plan annuel de surveillance et d'intervention précoce,

En dépit de toutes ces mesures, notre pays fait face depuis le mois de septembre 2003 à une invasion presque permanente et dont l'intensité a été telle que tous les moyens mobilisés sont restés insuffisants.

Ces moyens avaient permis le traitement de 332 mille hectares avant que le phénomène ne prenne l'ampleur dramatique de ces derniers mois avec l'arrivée de multiples essaims qui ont couvert une superficie de 1,6 million d'ha et dont certains s'étendaient sur plus de 100 km ceci, en plus d'importantes bandes larvaires de différents stades.

Ces essaims ont laissé la place à une génération autochtone qui se reproduit massivement dans les wilayas du Tagant, du Brakna, du Trarza, de l'Inchiri, de Dakhlet-Nouadhibou et du Tiris Zemmour en passant par Nouakchott en plus d'une forte présence dans les wilaya du Guidimaka et de Gorgol. Cette invasion acridienne massive a causé des dégâts considérables sur le couvert végétal, l'agriculture et les pâturages qui ont été détruits à 50 Pc et même à 100 Pc dans certaines zones.

Devant l'ampleur de ce phénomène, qui s'intensifie du fait du retard dans la mobilisation des moyens de lutte en dépit de l'engagement quotidien et des appels répétés au niveau national, régional et international, un procédé a été adopté qui a consisté à mobiliser 39 équipes d'intervention dont des équipes algériennes, marocaines, sénégalaises et gambiennes dans lesquelles travaillent plus de 300 personnes qui utilisent plus de 70 véhi-

cules dont des tout-terrain et des camions.

Certaines de ces équipes interviennent parfois au delà des frontières. Ces actions ont mobilisé en outre 17 avions dont 2 appartenant à l'Armée nationale, 6 avions américains d'épandage frontaliers entre la Mauritanie et le Sénégal en plus de 4 aéronefs offerts par la FAO et 3 avions d'épandage marocains et 2 hélicoptères de reconnaissance.

A cela s'ajoutent les moyens logistiques de l'Armée nationale et des quantités de pesticides qui ont dépassé 860 mille litres.

Les moyens mobilisés jusqu'à présent ont permis d'obtenir des résultats positifs en dépit de l'ampleur du phénomène et du retard dans la mise en oeuvre de l'aide internationale et de la faible participation des populations et de la société civile. Parmi ces résultats on peut citer notamment :

● le traitement d'une superficie de plus de 650 mille ha répartis entre les différentes wilaya du pays. Il faut souligner que le traitement d'une zone ne la prémunit pas contre une réinfestation.

● la limitation de la durée de l'invasion dans le sud est du pays

● la réduction de la pression sur les zones agro-pastorales,

● l'amélioration des performances quotidiennes au niveau des interventions qui sont passées de 2000 ha par jour au mois d'août à 34000



ha par jour en octobre.

Toutefois, le danger demeure réel en dépit des efforts cités plus haut au regard de l'ampleur des essaims qui font mouvement vers le nord et auxquels s'ajoutent en permanence d'autres essaims venus du Sud.

Cette situation ne fera qu'empirer lorsque commenceront les premières pluies en hiver et au printemps avant que ces essaims ne soient anéantis pour les empêcher de s'installer dans des conditions climatiques favorables à leur prolifération.

Si une telle situation n'est pas maîtrisée, le danger restera le même au cours des prochaines années ce qui requiert, de la part du gouvernement, qu'il centre ses efforts sur l'amélioration de nos capacités en matière de surveillance, d'intervention rapide et de gestion des campagnes de lutte.

Cela implique que l'on prenne certaines mesures urgentes parmi lesquelles :

● la mise en place d'un stock de pesticides pour faire face à toute invasion éventuelle sans attendre la mobilisation de ressources à partir de l'étranger. A cet égard, il y a lieu de construire des magasins de stockage des pesticides conformes aux normes écologiques en dehors des villes et dans les lieux sécurisés.

● le développement institutionnel du centre de lutte anti-acridienne de manière à lui assurer une plus grande autonomie et plus de ressources financières pour lui permettre d'assurer une surveillance vigilante et permanente de ce fléau destructeur. En attendant, le gouvernement a mis l'accent sur la nécessité d'oeuvrer à une utilisation efficiente des moyens obtenus et de confier cette mission à une structure centrale qui regroupe les principaux acteurs dans les départements et organismes concernés par ce domaine crucial pour notre pays dans cette phase.

C'est ainsi que le gouvernement poursuit, sous l'impulsion du Président de la République, son action en vue de l'adaptation de notre administration pour qu'elle assure pleinement son rôle dans la construction et le développement en mettant à profit les progrès techniques et afin de mobiliser toutes nos ressources et tout l'apport de nos partenaires au développement pour faire face aux catastrophes naturelles et en limiter les effets sur notre environnement et sur la vie de nos populations.